

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 30 Aout 1958

annulation de taxes
de voirie

58107

L'an mil neuf cent cinquante huit, le trente Aout à 17 h
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de
ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire
en session ordinaire d'après convocations faites le 26 Aout 1958

Etaient présents : MM. Brusset, Reutin, Gausse, Castelnau
Barrot, Couzinet, Brotreau, Camblong, Barrière, Domacq, Etcheber
Bourdoille, Narreau, Melle Fouché, MM. Rochedoreux, Chamboulan,
Papeau, Guillaud, Counil, Pouget

Représentés : M. Guichaoua par M. Papou

Secrétaire M. Counil

Le Conseil Municipal

Vu la délibération du 10 Novembre 1956

Vu la délibération du 4 Avril 1958

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des aménagements au rôle émis
en vertu de la délibération sus visée

décide

- de suspendre la mise en recouvrement des taxes visées par la délibé-
ration du Conseil Municipal du 4 Avril 1958
- d'annuler le rôle émis à compter du 1er Janvier 1958
- de procéder au remboursement des sommes qui auraient déjà été payées
à ce titre
- de confier aux commissions compétentes (travaux et finances) le soin
de procéder à une nouvelle étude de la question qui sera soumise au
Conseil Municipal dans une réunion ultérieure.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les membres présents

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER
le 13 sept. 1958
Pr le Sous-Préfet
le Sous-Préfet
de Saintes
signé: illisible

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 18 sept. 1958
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

F. REUTIN

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



[Signature]